



DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Article L 2122-1 du code général des propriétés des personnes publiques

Votre demande doit impérativement être déposée au minimum **dix jours ouvrés** (sauf samedi, dimanche et jour férié) **avant la date de début des travaux.**

DEMANDEUR

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Mme M.

Prénom et NOM :

POUR LES ENTREPRISES :

Raison sociale et le cas échéant appellation commerciale :

N° de SIRET(ou SIREN)¹ :

Prénom et NOM du responsable du chantier :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

FORMALITE PREALABLE AUPRES DU SERVICE URBANISME

Permis de construire Permis de démolir Déclaration préalable

N° de dossier ² : **8 6 1 9 4**

¹ Numéro attribué par l'INSEE.

² Délivré par le service Urbanisme (mention obligatoire).

TRAVAUX

Nature des travaux :

Adresse exacte des travaux :

Période : du (jour/mois/année) __/__/__ au __/__/__ inclus³.

Ces travaux seront réalisés pour le compte de :

MODALITES D'OCCUPATION

- Installation des matériels et, le cas échéant, des matériaux suivants⁴
 - Une palissade ou une clôture de chantier (surface en m²) :
 - Un échafaudage suspendu roulant au sol
 - Mètres linéaires au sol :
 - Une benne ou un conteneur (surface en m²) :
 - Une grue à tour⁵
 - Un autre moyen de levage à préciser (surface en m²) :
 - Une nacelle (surface en m²) :
 - Autre (préciser en indiquant les dimensions et les surfaces) :
- Stationnement d'un véhicule atelier (3.5 tonnes maximum à l'intérieur des boulevards).
- Stationnement d'un camion nacelle

Horaires (le cas échéant) :

Je demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public selon les modalités indiquées ci-dessus. J'ai bien noté que cette autorisation sera accordée à la seule personne figurant comme étant le demandeur, qui s'engage à payer les droits de voirie qui lui seront facturés.

Fait à :

Le :

Prénom, NOM :

Signature :

PIECES JOINTES (facultatif) : Plan Photographie

Toutes informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la Ville de Poitiers pour l'accomplissement de ses missions d'instruction et de suivi des demandes d'occupation temporaire du Domaine public, en application du code général de la propriété des personnes publiques. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ce droit s'exerce par demande écrite adressée à Hôtel de Ville – Direction Voirie - CS 10569 - 86021 POITIERS Cedex.

³ En cas de prolongation des travaux, une nouvelle demande devra être déposée au centre d'activité Domaine public. Le délai pour déposer cette demande figurera sur la décision vous autorisant à occuper le domaine public (c'est-à-dire l'arrêté municipal). Si les travaux sont achevés plus tôt que prévu, vous devrez également prévenir le centre d'activité Domaine public par écrit, au plus tard le jour d'achèvement de l'occupation. A défaut, l'arrêté municipal d'autorisation fera foi et la redevance sera calculée et facturée sur cette seule base.

⁴ Tous les matériels et matériaux qui seront déposés sur le domaine public doivent être mentionnés.

⁵ Dans ce cas, vous devez aussi compléter le formulaire « Demande d'autorisation d'installation de grues à tour » disponible auprès du Centre d'activité Domaine public.